

Type de demande<sup>i</sup>

À l'usage de la Ville

**CONSTRUCTION ET  
USAGE TEMPORAIRE**

N°

Matricule

reçu le

**Identification**

Propriétaire

Nom :

Adresse postale :

Ville :

Code postal :

Téléphone :

Téléphone :

Courriel :

Demandeur (si différent du propriétaire seulement)

Nom :

Adresse postale :

Ville :

Code postal:

Téléphone:

Téléphone :

Courriel :

Procuration :

Oui  Non

**Emplacement des travaux**

Adresse :

OU Cadastre :

**Travaux**

Autoconstruction

**OU**

Entrepreneur

Nom de la compagnie:

Téléphone :

Nom du responsable :

Cellulaire :

Adresse :

Courriel:

Ville :

N° de RBO :

Code postal :

N° de NEQ :

### Description des travaux

--

### Documents requis

- |  |
|--|
| <input type="checkbox"/> Dates prévues pour l'installation d'un chapiteau                              |
| <input type="checkbox"/> Engagement écrit démontage et nettoyage 5 jours suivant la fin de l'évènement |
| <input type="checkbox"/> Procuration écrite du propriétaire, si le demandeur n'est pas le propriétaire |

Veillez prendre note que le fait de compléter la présente demande, ne vous autorise pas à débiter les travaux. Vous devez attendre l'émission du permis ou certificat avant d'entreprendre quelque travail que ce soit. Considérant que la Ville de Rivière-Rouge ne procédera à l'étude de la demande que lorsqu'elle aura TOUS les documents requis en sa possession, vous devez fournir les documents nécessaires ci-haut mentionnés le plus tôt possible afin d'éviter tout délai dans la réalisation de vos travaux.

Le permis ou le certificat demandé est émis dans un délai maximal de 60 jours ouvrables de la date de réception de la demande, incluant tous les plans et documents requis.

➔ Signature du demandeur :

Date : Cliquez ici pour entrer une date.

---

10/2017